



CIRCULAIRE FÉDÉRALE

Aux Secrétaires de syndicat d'Alsace et Moselle

CIRCULAIRE 2024 - 151

Référence à rappeler : SM/SOMILOR/JLT/240208

Objet : campagne Somilor 2024 régime local

Copie : BF-SG d'UMM

Pièce jointe : 3

Plaquettes 2024 régime local, d'un flyer et bulletin d'adhésion en version dématérialisée.

Campagne complémentaire santé Somilor 2024 Régime local

Cher (e) camarade,

Tu trouveras en complément de la circulaire 2024, la plaquette concernant le régime local Alsace-Moselle.

Cette offre, construite avant la généralisation de la complémentaire santé, permet aux adhérents de la FGMM (qui sont affiliés au régime local Alsace-Moselle) d'accéder à une complémentaire santé construite sur mesure avec un rapport qualité-prix très compétitif.

La généralisation de la complémentaire santé rend l'offre SOMILOR dorénavant moins attractive pour les actifs (sauf pour certains jeunes ou chômeurs qui ont dépassé la période de portabilité) ; elle reste très intéressante pour les retraités.

Le passage en retraite est souvent synonyme de recherche d'une complémentaire santé. L'offre Somilor proposée uniquement aux adhérents de la Fédération Générale des Mines et Métallurgie répond à ce besoin.

Pas de questionnaire de santé, pas d'évolution de la cotisation en fonction de l'âge sont deux autres éléments essentiels de l'offre Somilor. La Section Syndicale des Retraités (SSR) en lien avec le syndicat est aussi un moyen de populariser cette offre. Faites-le savoir.

Pour information, chaque année la FGMM vérifie que tous les adhérents au contrat Somilor sont et restent adhérents à la CFDT.

Cette circulaire adressée à l'ensemble des syndicats est accompagnée **de plaquettes 2024 régime local, d'un flyer et bulletin d'adhésion en version dématérialisée.**

Des versions matérialisées seront envoyées par courrier dans les Union mines métaux.

Cette année, nous avons réussi à contenir la tarification qui évoluera de 7% par rapport à 2023

Cette augmentation s'explique par la forte évolution des dépenses en santé et, notamment le transfert de charge des dépenses de la sécurité sociale 2023 vers les organismes de prévoyance.

Vous retrouverez également l'ensemble des garanties sur le site grand public de la FGMM-CFDT www.fgmm.cfdt.fr, à l'onglet « Somilor »

Ou en vous rendant sur votre espace adhérent CFDT, En cliquant sur « espace adhérents » Onglet « Espace adhérents » /mes espaces/instances/Adhérents FGMM /outils d'action > OFFRES DE SANTÉ 2024 SOMILOR HARMONIE MUTUELLE

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'accueil de la fédération au : 01 56 41 50 70 ou par courriel : mines-metallurgie@fgmm.cfdt.fr

Bien amicalement.

Stéphane Maciag
Secrétaire national trésorier



Paris, le 2 février 2024